



Commission des finances

Bottens, le 27 septembre 2021

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2021-12 relatif à :

La demande d'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2021-2026.

Madame, la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 6 septembre 2021 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle s'est entretenue le 13 septembre avec Laurent Imoberdorf, Syndic, lequel a répondu avec satisfaction aux différentes questions préalablement envoyées par écrit.

Dans les législatures précédentes, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité dans les limites prévues par la loi vaudoise sur les communes, à son article 4, chiffres 6, 6 bis et 8, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières.

La municipalité ne propose pas de changement par rapport à la législature antérieure (préavis 2016-10). Le montant correspondant était déjà de CHF 50'000.-.

Ce montant permet à la commune de Bottens de faire face à une situation urgente pour des objets peu importants.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2021-12 tel que présenté.

D'accorder à la Municipalité, en application des articles 4, chiffres 6 et 6 bis, de la loi sur les communes du 28 février 1956 une autorisation générale, valable pour la durée de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dont la valeur n'excède pas CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur